

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du **14 novembre 2016 au 12 décembre 2016** inclus (soit 4 semaines) dans la commune de REGUINY. concernant le projet présenté par le GAEC JEGOREL (représenté par Messieurs Louis et Christophe JEGOREL co-gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit "Coetdelé" 56500 REGUINY, en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter, après augmentation du cheptel, un effectif de 198 vaches laitières et 200 génisses, à l'adresse suivante : "Coetdelé2" 56500 REGUINY et "Champ Rohan" 56580 CREDIN, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de REGUINY et de CREDIN aux jours et horaires suivants:

## REGUINY

- les lundis : de 14h00 à 16h00
- Les, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
- les samedis de 09h00 à 12h00

## CREDIN

- les lundis : de 13h45 à 16h00
- Les, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 09h00 à 12h30 et de 13h45 à 16h00
- les samedis de 09h00 à 12h00

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 12 décembre 2016 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairies de REGUINY et CREDIN
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau -1 allée du Général Le Troadec BP 520 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)